



2010

Rapport annuel

Assemblée générale du 17 juin 2011



© Agroof



NTF asbl

Rue Borgnet, 13/2ème étage

5000 Namur

Tél. +32 (0)81 26 35 83

Fax +32 (0)81 26 35 84

www.ntf.be

Secrétaire général

Xavier de Munck

Gsm +32 (0)475 65 50 14

xavier.demunck@ntf.be

SOMMAIRE

IN MEMORIAM.....	P. 2
INTRODUCTION.....	P. 3
LES GRANDS DOSSIERS.....	P. 4
NATURA 2000	P. 4
SIMPLIFICATION.....	P. 4
CONVENTION RW D'INFORMATION DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS.....	P. 5
DÉCLARATIONS DE SUPERFICIES FORESTIÈRES.....	P. 5
CONVENTION RW D'ASSISTANCE AUX DÉCLARATIONS.....	P. 5
EQUILIBRE FORÊT – GIBIER	P. 6
CERTIFICATION FORESTIÈRE	P. 7
GESTION PRIVÉE DES MILIEUX NATURELS	P. 7
LES TERRES AGRICOLES	P. 8
BAIL À FERME.....	P. 8
COMMISSIONS DE FERMAGE.....	P. 8
RÉFORME DE LA PAC.....	P. 9
ENJEUX DE L'AGROFORESTERIE.....	P. 9
CIRCULATION ET CHEMINS VICINAUX	P. 10
EOLIEN ET BIOMASSE	P. 10
ÉVÉNEMENTS.....	P. 11
VIE DE L'ASSOCIATION.....	P. 13
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	P. 14
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2010.....	P. 15
COMPTE DE RÉSULTATS 2010.....	P. 16
BUDGET 2011.....	P. 17

IN MEMORIAM

LE BARON LÉON-ALBERT LHOIST NOUS A QUITTÉS

C'est avec une très grande émotion que nous avons appris le décès inopiné de notre collègue administrateur de NTF, Léon Lhoist, ce 21 mars 2011.

Economiste de l'UCL, le Baron Lhoist était d'abord un des dirigeants d'une grande entreprise internationale née sur les bords de la Meuse à la fin du 19ème siècle, le groupe Lhoist.

Il était aussi, en toute discrétion, très actif dans de multiples associations caritatives et d'organisations de mécénat qui pouvaient compter sur ses compétences et son dévouement.

La passion qu'il portait à la chasse et à la gestion des milieux naturels, l'avait vu s'engager à la tête du Royal Saint-Hubert Club de Belgique.

Il avait aussi rejoint le Conseil d'Administration de NTF le 21 juin 2006. Homme sage et pondéré, il s'y était toujours distingué par sa clairvoyance des enjeux et par ses avis marqués du désir de concilier les positions parfois contradictoires. Plus encore que ses précieux apports, les grandes qualités humaines et la proximité dont il faisait preuve manqueront à notre association.

Le Conseil d'Administration, le personnel et les membres de NTF présentent leurs plus sincères condoléances à sa famille pour la perte de cet être dont le souvenir restera cher.



INTRODUCTION

NTF est l'association qui représente et défend les intérêts moraux et matériels des propriétaires de biens ruraux, forêts et terres agricoles, en Wallonie. Elle a été fondée en 2003 pour répondre, au niveau régional, au besoin croissant de représentation professionnelle de ces derniers vis-à-vis de décideurs politiques en quête d'interlocuteurs spécifiques. L'ampleur des chantiers législatifs régionaux de ces dernières années n'a fait que confirmer le bien-fondé de ce choix.

L'action de NTF vise à faire reconnaître et respecter le rôle d'acteurs économiques des propriétaires ruraux et, de cette manière, à garantir le développement économique des espaces ruraux dans une durabilité sociale et environnementale. Dans cette optique, le Conseil d'Administration a fixé à l'association une politique de dialogue avec tous les acteurs de la ruralité. La Fédération Wallonne de l'Agriculture, l'Union des Villes et Communes de Wallonie et Inter-Environnement Wallonie sont ainsi devenus des partenaires structurels dans un dossier comme Natura 2000. C'est dès lors par la voie constructive du consensus que nombre de dossiers ont abouti avec succès. La révision du Code forestier (2008), pour lequel nous avons obtenu l'exemption des droits de succession sur les peuplements forestiers, l'augmentation des fermages (2008), la simplification des procédures Natura 2000 (2009 et 2010) en constituent des exemples probants.

Cette stratégie n'est cependant pas une voie obligée et toujours, nous devons mesurer les résultats obtenus par rapport aux concessions éventuelles. Nous sommes dès lors aussi prêts à dénoncer et réagir, s'il le faut avec vigueur, face à des dérives ou situations qui lèseraient les intérêts légitimes de nos membres. Au cours des 12 mois écoulés, nous avons connu des attaques parfois sournoises, parfois violentes. Le rôle et les droits des gestionnaires privés sont mis sous pression sur des sujets comme la remise en cause des acquis de Natura 2000, l'appropriation par le public des espaces privés ou une réglementation supplémentaire des ventes de bois et du contrôle du respect des normes imposées. Une présence et une attention constante sont indispensables.

En 2010, l'essentiel de nos efforts ont porté sur le déploiement de Natura 2000 en forêt wallonne. D'autres dossiers importants ont également monopolisé NTF : la compatibilité de la chasse et de la forêt, les problématiques de la circulation douce en milieu rural, de l'approvisionnement quantitatif et qualitatif de la filière wallonne du bois, de la ressource « biomasse », ainsi que les sujets relatifs aux terres agricoles allant des orientations de la Politique agricole Commune à la défense des droits des bailleurs de terres agricoles. Dans le même temps, nous avons pu faire profiter un public de plus en plus large de notre réelle connaissance des dossiers wallons. C'est ainsi que grâce à une aide particulière

de la Région Wallonne nous avons pu accompagner plus de 100 propriétaires dans leur demande d'indemnités pour Natura 2000.

Notre double mission de défense des intérêts des propriétaires et de service à ces derniers a pu jusqu'à présent être assurée avec une équipe embryonnaire de 2 et, depuis peu, de 3 personnes qui n'ont pas ménagé leur temps et ont engagé tout leur dynamisme dans ce but. Les demandes de nos membres sont importantes, les chantiers législatifs et réglementaires se multiplient et la régionalisation supplémentaire qui s'annonce va encore amplifier le mouvement. NTF est convaincue que, plus que jamais, ses positions et objectifs méritent l'énergie qui leur est consacrée ainsi que des moyens adaptés aux enjeux.

NTF vous représente, directement ou indirectement, dans les organes consultatifs ou décisionnels suivants :

- au **Conseil Supérieur Wallon des Forêts et de la Filière Bois** dont elle s'est vue confier la présidence,
- au **Conseil Supérieur Wallon de la Chasse**,
- au **Conseil Wallon de l'Environnement pour le Développement Durable**
- au **Conseil Supérieur Wallon de la Conservation de la Nature**
- au **CWEDD**
- au **CRAT**
- au sein des **5 Commissions provinciales de fermage**
- au sein des **8 Commissions de Conservation**
- au **Forum PEFC Wallonie**

NTF remercie les Administrateurs et nombreux membres qui collaborent bénévolement à sa représentation. La pleine action de l'association n'est possible que grâce à leur important investissement en temps et énergie, dans l'intérêt de tous.

LES GRANDS DOSSIERS

NATURA 2000

SIMPLIFICATION

L'adoption des huit premiers arrêtés de désignation de sites Natura 2000 a été accompagnée d'une analyse de cette étape « pilote » de mise en place de Natura 2000 en Wallonie. Le Forum Natura 2000, qui regroupe les différentes associations de la société civile représentant les propriétaires privés et publics, les agriculteurs et les environnementalistes (NTF, UVCW, FWA et IEW) a mis en évidence la **nécessité d'une simplification**, préambule indispensable à l'adhésion des acteurs agricoles et forestiers. NTF s'est investie de manière majeure en 2010 dans l'élaboration d'une proposition de révision, en collaboration avec les autres associations du Forum et l'administration. Ce travail a été soutenu par Naturawal, la structure d'encadrement de terrain fondée par NTF, FWA et IEW.

Le but poursuivi était de simplifier, dans le respect des équilibres négociés et conclus les années antérieures. Ce lourd travail a débouché essentiellement sur :

- **Une simplification de la cartographie** par regroupement d'unités de gestion aux contraintes similaires, la suppression à d'autres références cartographiques (carte des sols), ... afin de rendre possible une cartographie intelligible pour les acteurs,
- **Un catalogue des mesures unique** s'appliquant à tous les sites, qui se substitue à des mesures particulières à chacun,

- **Une réduction du nombre de mesures** par reformulation permettant la suppression de redondances, l'abandon de mesures couvertes par d'autres législations existantes ou à adapter, ...
- **Une accélération de la protection** par un régime de protection primaire sur l'ensemble des sites et la **fin de la discrimination entre gestionnaires**, générée par des désignations étalées dans le temps jusqu'en 2015. Tous les propriétaires et gestionnaires soumis à contraintes pourront prétendre dès 2011 aux indemnités fiscales et financières prévues,
- Une meilleure **prise en compte des aspects socio-économiques**.

Le Ministre Benoît Lutgen a retenu ces propositions qui ont débouché sur les modifications décrétales du 22 décembre 2010. Le travail de simplification se poursuivra en 2011 par des adaptations des autres Arrêtés du Gouvernement Wallon ainsi que des autres outils réglementaires portant sur ces sujets (PDR, OC, ...). Cette phase sera suivie par les enquêtes publiques sur les 232 sites qui ne sont pas encore désignés.



CONVENTION RW D'INFORMATION DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS

NTF est chargée par la Région Wallonne d'assurer l'appui technique pour la mise en œuvre de Natura 2000, l'information et la formation des propriétaires et gestionnaires ruraux, en collaboration avec Naturawal. Avec le déploiement effectif de Natura 2000 sur le terrain, les contacts personnels avec les propriétaires et fédérations professionnelles de la filière se sont intensifiés.

C'est ainsi qu'ont été réalisés, dans le cadre de cette convention :

- Une assistance au Forum dans son travail de proposition
- Une collaboration de vulgarisation avec l'association des gardes champêtres particuliers, AGPRW.
- Plusieurs articles de vulgarisation dans Silva, (Re)garder (revue des gardes particuliers), ...
- Un service de formations de terrain personnalisées pour les propriétaires les plus impactés. Plusieurs dizaines de prestations de ce type ont été effectuées en 2010 et ce service est poursuivi en 2011.

NTF remercie ici la Région Wallonne de lui permettre d'assurer l'assistance nécessaire auprès des forestiers pour une mise en œuvre optimale du projet Natura 2000.



DÉCLARATIONS DE SUPERFICIES FORESTIÈRES

Dans les 8 sites pilotes, les propriétaires forestiers ont dû remplir leur demande d'indemnités pour 2010. L'administration des aides était confrontée pour la première fois à la maîtrise de l'espace forestier et ses nombreuses spécificités. Les forestiers découvraient, quant à eux, la procédure administrative de déclaration de superficie, identique à celle utilisée par les agriculteurs dans le cadre des aides liées à la Politique Agricole Commune ainsi que la procédure relative à la mise en place de mesures.



CONVENTION RW D'ASSISTANCE AUX DÉCLARATIONS

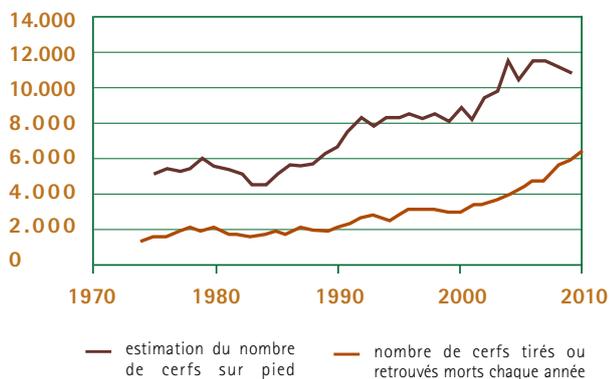
NTF a assuré deux missions complémentaires dans ce cadre. D'une part, NTF a procédé, avec les propriétaires qui en ont fait la demande, au remplissage de leur déclaration de superficie: une centaine de dossiers a pu être finalisée. En outre, plus de 450 propriétaires ont bénéficié d'une assistance personnalisée par téléphone ou par mail. D'autre part, NTF a collaboré à l'analyse de la procédure mise en place, au relevé des points critiques et à l'apport de suggestions d'adaptation pour 2011. Cette collaboration fructueuse et la satisfaction des forestiers entraîneront une reconduction de cet appui à l'administration et aux propriétaires l'an prochain.

EQUILIBRE FORÊT-GIBIER

La pression du gibier, en particulier du cerf, sur la forêt reste très importante et peut parfois aller jusqu'à empêcher toute rentabilité forestière pour de très longues périodes. Comme vous pouvez le voir sur le graphique ci-dessous, cette situation est la conséquence d'une première augmentation au début des années nonante suivie d'une explosion des populations au début des années deux mille. La gestion cynégétique qui a permis ces dérives est clairement mise en cause.

NTF est au cœur de l'action en ce domaine, de manière constante et opiniâtre et ce, malgré les oppositions et les pressions subies, sur un sujet par nature passionnel. Fidèles à notre politique, nous agissons partout où nous pouvons être entendus et où nous pouvons convaincre. Tant que cette approche porte ses fruits, nous évitons les agressions ou de stériles confrontations.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CERFS EN RÉGION WALLONNE ET PRÉLÈVEMENTS PAR LA CHASSE



En janvier 2011 avaient ainsi été tirés 600 animaux de plus que le total des animaux tirés et retrouvés morts au cours de toute la saison précédente, ce qui représente une augmentation de 11%.

Le but reste cependant de faire baisser progressivement les populations pour revenir au plus vite au niveau de 2000 et d'examiner ensuite massif par massif les densités acceptables. Il faudra attendre les résultats globaux des recensements de printemps pour voir si, comme nous l'espérons, cet objectif est effectivement bien engagé.

Une demande immédiate aux pouvoirs publics. Elle concerne les propriétés dont la surface trop réduite empêche l'exercice du droit de chasse par son propriétaire. Des droits élémentaires doivent être assurés à ces propriétaires: droit de percevoir une location de chasse et droit d'être dédommagés pour les dégâts provoqués à leurs peuplements.

Pour ce qui concerne les autres grands ongulés et en particulier les sangliers, les dégâts à la forêt sont moins importants et de plus, moins visibles. Les excès quantitatifs constatés ne sont cependant pas une bonne chose. En effet, ces situations fondées sur une gestion artificielle des populations les amènent à un niveau dépassant de plusieurs fois la capacité maximale naturelle du territoire, et risquent par ses effets d'enlever sa légitimité à l'acte de chasse. Là aussi, nous essayons de convaincre les organisations de chasseurs de se pencher sur ce problème et d'ouvrir une réelle concertation à ce sujet avec les autres parties intéressées.

Nous pensons qu'une vraie réforme des lois régissant la chasse est à ce jour nécessaire. Elle permettra d'éviter les dérives constatées qui risquent de remettre en cause la chasse traditionnelle en général et donc indirectement la légitimité de la gestion privée des milieux naturels..



CERTIFICATION FORESTIÈRE

La certification forestière est dès à présent une opportunité et deviendra sans doute progressivement un passage obligé pour commercialiser ses bois de manière optimale.

Le PEFC a été introduit en Wallonie par l'action conjointe de la SRFB et du DNF. Ceci a permis aux acteurs concernés de prendre part directement aux décisions qui impactent la gestion forestière de ceux qui ont choisi d'être certifiés.

L'adhésion des propriétaires forestiers privés reste relativement faible en raison de l'absence de plus-value financière du label pour le propriétaire. Il existe pourtant aujourd'hui un réel intérêt à améliorer et à faire reconnaître la gestion durable des forêts privées.

Il revient à NTF la mission de représenter les propriétaires privés du PEFC en Wallonie et à cet effet, de participer au groupe de travail PEFC Wallonie où se prennent les décisions relatives à la gestion de la certification.

GESTION PRIVÉE DES MILIEUX NATURELS

L'axe principal de la politique de NTF est de convaincre l'opinion publique et donc les décideurs que la gestion privée des milieux naturels est aussi efficace, plus souple et moins coûteuse qu'une gestion basée sur un encadrement scientifique et administratif important. Nous sommes encore loin d'avoir atteint ce but. Cette mission se heurte en effet à des intérêts divergents et à des oppositions farouches.

Dans le cadre des restrictions budgétaires, le gouvernement britannique a envisagé l'an dernier de vendre près d'un million d'ha de forêts domaniales. Cette hypothèse a soulevé une telle vague d'indignation que le projet a été retiré quelques semaines plus tard.

Il faut rappeler que chez nous le nouveau code forestier a prévu d'enlever aux communes toute autonomie de décision en ce domaine puisqu'elles ne peuvent vendre des forêts qu'avec l'autorisation explicite du gouvernement.

On doit s'inquiéter de cette suspicion portant sur les présumées dégradations qui découleraient d'une privatisation des forêts et susceptible de remettre en cause la légitimité de la gestion privée. Nous avons aussi le devoir de nous remettre en question et d'envisager des adaptations éventuelles à nos pratiques de gestion. Nous devons surtout améliorer fortement la communication pour mettre en avant les succès de la gestion privée. NTF soutient pleinement les efforts conséquents qu'a entrepris la SRFB à ce sujet et en particulier l'initiative Forest Friends.



LES TERRES AGRICOLES

BAIL À FERME

La Loi sur le bail à ferme reste la pierre angulaire de la régulation des rapports entre bailleur et preneur. Cette loi est, pour quelque temps encore, une compétence fédérale. Le transfert de celle-ci aux régions est prévu. NTF a poursuivi sa tâche de sensibilisation des décideurs à la nécessité d'une adaptation de cette loi aux réalités sociales et économiques actuelles. Les exploitations agricoles sont confrontées aux conséquences de la libéralisation des marchés. La volatilité des cours des marchés exige des entreprises agricoles qu'elles se dotent d'une trésorerie importante qui les rende aptes à faire face à des conjonctures défavorables. Les années 2008 et 2009 en témoignent. Ces marchés présentent également des pics élevés comme en 2010 et 2011 qui doivent permettre de constituer des réserves. Dans ce contexte de turbulence, il est logique que le secteur agricole veille à la stabilité du soutien de leur principal bailleur de capitaux. Les terres mises à bail représentent plus de 70% de la surface agricole en Wallonie, soit plus de 52% des capitaux nécessaires à l'activité agricole régionale. La voie locative reste donc le choix économique à privilégier dans ces temps de turbulence.

Ces mêmes turbulences sont un facteur déterminant la rareté de jeunes candidats à la reprise d'exploitation. Si cette incertitude s'ajoute au risque de devoir acheter la terre, l'hésitation des jeunes est un signe de sagesse. En effet, force est de constater que dans le cadre légal et financier actuel de la Loi, un propriétaire qui remettrait à bail une terre libre d'occupation commettrait, il faut l'admettre, une erreur de gestion de patrimoine ... Ce qui ne peut durer.



COMMISSIONS DE FERMAGE

Les résultats des négociations 2007 finalisées en 2008 ont apporté une augmentation des fermages de l'ordre de 15% en moyenne régionale. Le niveau de location étant modeste, ce chiffre se traduit par une augmentation d'un peu plus de 20€/ha toujours en moyenne régionale. Les bailleurs ont cependant considéré ce résultat historique comme une avancée encourageante ouvrant la perspective de supporter bientôt plus sereinement le cadre structurel d'une législation inéquitable. Ce mouvement doit être poursuivi à l'occasion de l'échéance 2010 de la révision des coefficients de fermage.

Comme il y a trois ans, NTF a assuré de son soutien la représentation des preneurs à ces négociations. En collaboration avec la Chambre des Notaires, la représentation des bailleurs a été constituée et soumise au Ministre.

Au cours de deux réunions d'information, ces représentants ont pu appréhender l'étude communiquée par l'administration ainsi que celle réalisée par NTF. La première révèle une stagnation du revenu agricole entre les périodes 2003-2005 et 2006-2008. Voire des pertes de revenu dans certaines régions spécifiques comme l'Ardenne et la Région Jurassique confrontées au cours de la période de référence à la maladie dite de la langue bleue. L'étude de NTF a, par contre, relevé plusieurs indicateurs incontestables, dont celui du SPF Finances, qui amènent à pondérer l'étude de l'administration et révèlent une augmentation du revenu semi-brut agricole de l'ordre de 16% entre les deux mêmes périodes.

C'est dans un esprit de dialogue et d'ouverture mais également avec détermination que les représentants des bailleurs ont abordé ces négociations de coefficients de fermage initiées en janvier 2011.

RÉFORME DE LA PAC

NTF, avec son association européenne ELO, suit avec attention la réforme de la PAC qui doit être mise en place pour 2014. Le texte déposé par la Commission suit son parcours parlementaire. A ce stade, le maintien des aides directes aux agriculteurs reste prévu même si l'accent est mis sur le deuxième pilier qui vise à soutenir les actes de gestion liés à un progrès environnemental. Les risques majeurs pour ce qui nous concerne, sont ceux d'une réduction budgétaire couplée à une redistribution entre les pays. Il faut en effet savoir qu'une région comme la nôtre touche des aides qui sont un multiple de celles versées aux agriculteurs des nouveaux pays européens. Le découplage est bien sûr confirmé et les références aux primes passées devraient être abandonnées. Ceci devrait permettre de lier à nouveau les primes à une exploitation actuelle de la terre plutôt qu'à des droits du passé.

ENJEUX DE L'AGROFORESTERIE

L'agriculture de demain devra être capable de produire davantage de denrées alimentaires et de biomasse, tout en étant plus économe en énergie, en sols et en eau. Le mode de valorisation des terres agricoles revêt dès lors un caractère de plus en plus stratégique. Pour les gestionnaires de terres agricoles, une exploitation plus respectueuse de l'environnement peut devenir une opportunité d'innovation et de différenciation, un moyen de gagner en compétitivité.

C'est dans cette optique que NTF suit de près les recherches en agroforesterie, voie prometteuse qui consiste à associer arbres et cultures ou élevage, de façon conjointe et complémentaire sur une même parcelle.

Quand les arbres sont bien choisis, bien localisés et bien conduits, la production globale de biomasse est plus élevée que les mêmes productions sur des surfaces séparées. De plus, le bois de qualité vient compléter les activités agricoles qui bénéficient des services agro-écologiques rendus par les arbres. Cette diversification agricole s'inscrit donc dans une logique de production et de rentabilité économique, tout en générant des bénéfices sociaux et territoriaux indéniables : elle est source de travail en zone rurale et assure une fonction paysagère intéressante. Ce type de production mixte, dont l'une est annuelle et l'autre à terme plus long, peut constituer une voie de stabilisation du revenu : il permet de ne pas affecter le sol à une seule spéculation et ses aléas (techniques ou mercuriaux) et de disposer, après un certain temps, d'une capitalisation mobilisable en cas de besoin.



De surcroît, l'agroforesterie fournit des services écologiques utiles pour la collectivité: source de biodiversité, d'humus, de protection contre l'érosion des sols, amélioration quantitative et qualitative des nappes phréatiques, séquestration de carbone, microclimat bénéfique pour la parcelle et le bétail et amélioration de la qualité de l'air.

Cette meilleure valorisation des ressources naturelles qui répond à l'accroissement des besoins alimentaires et en bois de la population mondiale se heurte, en Wallonie, aux contraintes de la Loi sur le bail à ferme sur 70% des surfaces agricoles utiles. A l'heure actuelle, et sauf exceptions, la Loi interdit au bailleur l'implantation d'alignements d'arbres en champ et conditionne celle-ci, dans le chef du locataire, à un accord écrit préalable du bailleur, car un tel projet dépasse la durée normale d'un bail à ferme. Dès lors, pour pouvoir bénéficier de l'opportunité économique et environnementale de l'agroforesterie, de nouvelles formes de relations preneur-bailleur doivent être trouvées qui permettent une cogestion du territoire et une répartition équitable des bénéfices.

NTF pense qu'il serait dès lors équitable que les propriétaires puissent, dans un cadre nouveau et adapté, implanter des arbres en symbiose avec l'activité traditionnelle du preneur. Un tel système peut constituer une alternative susceptible de motiver certains propriétaires à rester bailleurs.... et profiterait à la collectivité grâce aux services environnementaux générés par l'agroforesterie.

Par ailleurs, dans une société soucieuse de sa qualité de vie et de son eau, cette voie ouvre la possibilité de rémunérer les services environnementaux fournis. En effet, l'implantation de projets agroforestiers dans les zones agricoles incluses dans des périmètres de protection des captages, voire sur les bassins versants, pourrait être favorisée par les compagnies des eaux moyennant un soutien financier correct des porteurs de projets.

CIRCULATION ET CHEMINS VICINAUX

Après une consultation discrète et sélective, un projet de décret a été élaboré en vue de supprimer la prescription trentenaire, droit prévu par la Loi de 1841 régissant la voirie vicinale reprise à l'Atlas. NTF est non seulement heurtée par le fait que propriétaires et agriculteurs aient été tenus à l'écart des réflexions qui ont accompagné la genèse de ce projet, mais également opposée à une modification du cadre légal qui ne répondrait pas de manière adéquate à l'ensemble de la problématique soulevée. Sur ce plan, NTF a trouvé auprès de la FWA une convergence de position et a demandé à être entendue par la Commission Ruralité traitant le sujet.

La demande de circulation pédestre, cycliste ou équestre est une réalité et sa croissance tout autant. Que ce soit dans un but de liaison entre quartiers ou villages ou encore à des fins strictement récréatives, ces demandes devraient trouver réponse en milieu rural. NTF est ouvert à tout dialogue sur le sujet. Mais tenter de rouvrir des chemins et sentiers disparus depuis des décennies, de façon non structurée, sans s'inquiéter des propriétaires et agriculteurs et de leurs droits, est une voie à laquelle NTF s'oppose. Sans compter que le projet, n'ayant pas d'effet sur les droits acquis, ne permet pas d'atteindre l'objectif recherché. Son seul résultat est de générer une crispation au sein du monde rural car il constitue une agression pour ses acteurs premiers, agriculteurs et forestiers. Ce dossier occupera toute l'attention de NTF en 2011.



EOLIEN ET BIOMASSE

L'augmentation de la part des énergies renouvelables dans notre approvisionnement est un objectif européen mais porté à un niveau très audacieux en région wallonne. En effet le gouvernement envisage de dépasser largement, tant en rythme qu'en montant, les impositions faites par l'UE à la Belgique pour 2020. Ces impératifs visent la consommation énergétique et plus particulièrement, la production d'énergie électrique renouvelable. La valorisation de la ressource éolienne devrait ainsi être augmentée de façon très significative. Il n'entre pas dans les compétences de notre association de poser un jugement sur la technique. Par contre, NTF est attentive au fait que le milieu forestier devient accessible à l'implantation d'éoliennes vu les récents progrès technologiques. Il n'est pas de notre compétence statutaire ou scientifique d'arbitrer cette opportunité. Nous tenons par contre à ce que les propriétaires qui seraient sollicités puissent poser leur choix en pleine connaissance tant de l'impact de cette opportunité que des cadres contractuels qui seront proposés. Nous l'avons signifié au Ministre Henry qui nous a consultés sur ce sujet et comptons être un relais de cette information auprès de nos membres.

La valorisation énergétique de la biomasse est également un sujet retenant toute l'attention de NTF. La vocation alimentaire de nos terres agricoles doit rester prioritaire. D'autant que les jeunes filières qui les sollicitent à d'autres fins doivent encore faire la démonstration de leur durabilité. Certains reports de stocks de fin de campagne en attestent. La biomasse forestière est également convoitée pour son potentiel énergétique. Ces pistes sont des voies de diversification de marché intéressantes. Mais elles doivent se développer en harmonie et complémentarité avec les filières actuelles de valorisation. Les décideurs ont le devoir de soutenir les filières émergentes prometteuses sans perturber la concurrence loyale qui doit régir ces marchés. En particulier, la durabilité de la filière bois à moyen et long termes en dépend.

ÉVÉNEMENTS

RÉUNIONS D'INFO NATURA 2000

Dans le cadre de sa convention avec la Région Wallonne, NTF a assuré une information personnalisée des propriétaires qui ont sollicité ce service. Une quarantaine de réunions de terrain ont permis aux propriétaires les plus impactés de se familiariser avec le cadre de protection Natura 2000 et se préparer à la mise en place des mesures principales dans leurs propres forêts.



Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures générales en 2011, 7 réunions de terrain ont été organisées rassemblant 140 propriétaires. Les concepts pratiques d'arbres morts, arbres d'intérêt biologique, îlots de sénescence, lisières, ... ont ainsi été vulgarisés.

Ces services seront poursuivis en 2011 grâce au soutien de la Région Wallonne.

RENCONTRES FILIÈRE BOIS

« Crise économique, crise écologique : le bois, une planche de salut »

31 mars 2010

Communiquer au sein de la filière bois et y assurer la représentation des propriétaires forestiers privés, tels sont les objectifs que poursuit NTF en collaborant activement, avec les autres partenaires de la filière, à l'organisation de cet important rendez-vous annuel. En effet, les Rencontres Filière Bois, quoiqu'encore jeunes, ont déjà acquis leurs lettres de noblesse : elles rassemblent chaque année plus de 350 participants et ont accueilli à leur tribune des intervenants de renommée internationale tels que Jean-Pascal van Ypersele, Alain Hubert, Claude Javaux et d'autres personnes considérées comme des références dans le monde du bois et de la forêt. Ces Rencontres sont devenues le moment où la filière bois s'esquisse, où les tendances sont révélées, où les stratégies s'échafaudent.

Cette 5ème édition fut consacrée à l'examen des actions politiques qui visent à développer la filière bois dans la double perspective de lutte contre la crise économique et de lutte contre le changement climatique. Ce fut l'occasion pour Jean-Pierre Delwart, Président de l'Union Wallonne des Entreprises, de faire part d'un certain nombre de préoccupations et de demandes émanant de la filière, en terme de sécurité d'approvisionnement, d'incitants à un usage de long terme du matériau bois, de valorisation accrue de la ressource en stimulant innovation, formation, investissements et utilisation du bois dans la construction. Le caricaturiste Pierre Kroll, bien connu des lecteurs du Soir, illustra les débats de ses dessins.





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2010

23 juin 2010

C'est dans le magnifique cadre des Moulins de Beez, symboles d'un passé agro-industriel prestigieux, que NTF a tenu son Assemblée Générale annuelle. L'événement fut une réussite, tant par le nombre de membres qui avaient répondu présent à notre invitation que par la qualité de l'intervention de Monsieur Didier Reynders, Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances, qui a entretenu l'assemblée sur « La vision du MR sur la ruralité ». Les sociétés Telemak, Agriland et Jeep ont apporté leur soutien financier à l'événement.

LIBRAMONT

Du 23 au 26 juillet 2010

La présence à la Foire de Libramont, qui en 2010 était uniquement agricole, revêt pour NTF une importance stratégique : ce rendez-vous annuel est une occasion unique de faire connaître les positions de l'association non seulement vis-à-vis des propriétaires, mais également vis-à-vis des agriculteurs et du grand public. L'occasion aussi de répondre aux nombreuses questions individuelles portant sur des problématiques tant agricoles que forestières.

COLLOQUE

« Terres Agricoles : nouveau potentiel de biodiversité »
21 octobre 2010

A l'occasion de l'année de la biodiversité, NTF a invité ses membres et partenaires à un colloque sur le thème « Terres agricoles : nouveau potentiel de biodiversité ». Cette journée, organisée avec le soutien de la société Agriland et très appréciée par la centaine de participants, rassemblait des orateurs de différents horizons autour de deux thématiques principales : « Pollinisation et milieu agricole » et « Faune sauvage et milieu agricole ». Elle a permis de mettre en lumière les multiples opportunités dont disposent les acteurs du monde agricole pour contribuer à améliorer le potentiel énorme de biodiversité dont ils sont les dépositaires et gestionnaires. Un sujet en phase avec les préoccupations de NTF, comme nous le rappelle Xavier de Munck : « *L'objectif de NTF est de défendre le rôle d'entrepreneur des propriétaires et d'accompagner leur désir de s'impliquer dans la valorisation de leur patrimoine* »

VIE DE L'ASSOCIATION

COMMUNICATION

Dans notre secteur associatif, SAVOIR et FAIRE ne peuvent donner de résultats sans FAIRE SAVOIR. Convaincu de ce principe, le Conseil d'Administration a décidé de pallier au manque de ressources internes disponibles pour cette tâche en procédant à l'engagement d'une personne chargée de la communication de l'association. L'engagement d'une communicatrice expérimentée telle que Sylvie Eyben permettra à NTF de pallier rapidement à ses lacunes en ce domaine par une communication adaptée tant vers les membres que vers ceux qui sont appelés à le devenir. Les techniques de communication actuelles comme le Web, les courriels d'information, ... nécessitent compétence et temps. Ils conditionnent également la publicité de nos positions auprès des décideurs et de l'ensemble de la société. De plus, en sa qualité d'ingénieur agronome, Sylvie Eyben est en mesure d'assister directement notre secrétaire général dans certains dossiers.

RÉFLEXION SUR LES DEMANDES D'ACCOMPAGNEMENT

Rencontrer des problèmes et les résoudre sont le lot, un jour ou l'autre, de tout propriétaire. Les dossiers liés à la propriété rurale sont souvent très particuliers par la multiplicité des législations à prendre en compte (Loi sur le bail à ferme, PAC, Cwatupe, Code forestier, Code rural, ...), par les interlocuteurs spécifiques à identifier (administrations compétentes, avocats, experts, ...), par les conséquences parfois lourdes de démarches non adaptées. De nombreux propriétaires ruraux découvrent auprès de NTF des compétences en ces domaines et font appel à elle pour les accompagner dans le traitement de leurs démarches. Prenant en compte la petite taille de l'équipe active et le budget modeste de l'association par rapport aux indispensables tâches de représentation et de contact actuelles, le Conseil d'Administration a entrepris une réflexion sur la manière la plus adéquate de répondre à ces demandes de services débordant du cadre financier de la cotisation annuelle.

ORGANIGRAMME



Etienne Snyers

Président

etienne.snyers@ntf.be



Sylvie Eyben

Responsable communication

sylvie.eyben@ntf.be



Xavier de Munck

Secrétaire Général

xavier.demunck@ntf.be



Simon-Pierre Dumont

Chargé de mission Natura 2000

sp.dumont@ntf.be



Jacques de Thysebaert

Trésorier

j.dethysebaert@srfb-kbbm.be

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

NTF a été fondée en 2003 et statutairement la durée des mandats est limitée à deux mandats de 4 ans consécutifs. Cette année, sont concernés par cette disposition: **Jean-François de le Court, Ramon Reyn- tiens, Dominique Collinet, Alain Jamar et Didier del Marmol**. Avec Jacques Terlinden qui a présidé notre association à ses débuts, ce sont les fondateurs de NTF qui nous quittent aujourd'hui. C'est avec une réelle émotion et avec une reconnaissance sans réserve pour chacun d'eux en particulier que nous les remercions chaleureusement pour tout ce qu'ils ont apporté à la défense des propriétaires ruraux.

Martine Carbonnelle

Dominique Collinet **Vice Président**

Arthur Cornet de Ways-Ruart

Charles-Louis d'Arenberg

Patrick David

Luc De Cordier

Jean-François de la Court

Didier del Marmol

Benoît de Montpellier

François Desclée de Maredsous

Alain Jamar de Bolsée

Dominique Godin

Damien Grégoire

Léon Lhoist †

Henry Naveau

Frédéric Petit

Ramon Reyntiens **Vice Président**

Etienne Snyers **Président**

Xavier de Munck **Secrétaire général**

Jacques de Thysebaert **Trésorier**



BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2010 (EN EURO)

ACTIF	2009	2010
Immobilisations corporelles	772,99	0,00
immobilisations financières	1.800,00	1.800,00
Créances commerciales	13.881,47	7.988,43
Autres créances	65.135,95	54.120,07
Placements de trésorerie	45.046,80	45.046,80
Valeurs disponibles	123.910,29	192.933,93
Compte de régularisation d'actif	0,00	12.284,73
TOTAL ACTIF	250.547,50	314.173,96

PASSIF	2009	2010
Fonds associatifs	166.827,55	166.827,55
Résultats reportés	27.775,50	59.587,35
Provision pour risques et charges	36.500,00	36.500,00
Dettes commerciales	5.770,58	6.933,46
Dettes sociales, fiscales et salariales	13.673,87	14.325,60
Compte de régularisation de passif	0,00	30.000,00
TOTAL PASSIF	250.547,50	314.173,96

COMPTE DE RÉSULTATS 2010 (EN EURO)

	REEL 2009	BUDGET 2010	RÉEL 2010	R10/ B10
PRODUITS EXPLOITATION	290.100	237.800	240.162	1%
CHIFFRE D'AFFAIRES	282.786	232.300	237.477	2%
Cotisations	6.270	12.000	10.113	-16%
Cotisations via SRFB	122.000	116.000	119.000	3%
Sponsoring	8.500	10.000	7.500	-25%
Subventions	126.243	94.300	100.864	7%
Facturations et autres produits	19.773	0	0	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	7.314	5.500	2.685	-51%
Produits divers	7.314	5.500	2.685	-51%
CHARGES EXPLOITATION	243.889	254.600	208.492	-18%
SERVICES ET BIENS DIVERS	109.380	108.300	84.666	-22%
Loyers et charges locatives	7.461	9.300	9.817	6%
Fournitures faites à l'entreprise	26.221	28.350	23.423	-17%
Rétributions de tiers	64.265	54.650	45.999	-16%
Annonces-publicité-promotion	11.433	16.000	5.429	-66%
RÉMUNERATIONS ET CHARGES SOCIALES	133.736	145.300	123.053	-15%
AMORTISSEMENTS	773	1.000	773	-23%
RV SUR CRÉANCES	0	0	0	
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	0	0	0	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	46.211	-16.800	31.670	
RÉSULTAT FINANCIER	214	700	142	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-26.500	16.500	0	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	19.925	400	31.812	

BUDGET 2011 (EN EURO)

	RÉEL 2010	BUDGET 2011	B11/ R10
PRODUITS EXPLOITATION	240.162	263.000	10%
CHIFFRE D AFFAIRES	237.477	263.000	11%
Cotisations	10.113	18.000	78%
Cotisations via SRFB	119.000	117.000	-2%
Sponsoring	7.500	10.000	33%
Subventions	100.864	118.000	17%
Facturations et autres produits	0	0	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	2.685	0	
Produits divers	2.685	0	-100%
CHARGES EXPLOITATION	208.492	304.435	46%
SERVICES ET BIENS DIVERS	84.666	113.435	34%
Loyers et charges locatives	9.817	10.000	2%
Fournitures faites à l'entreprise	23.423	33.135	41%
Rétributions de tiers	45.999	56.050	22%
Annonces-publicité-promotion	5.429	14.250	162%
REMUNÉRATIONS ET CHARGES SOCIALES	123.053	190.000	54%
AMORTISSEMENTS	773	1.000	29%
RV SUR CRÉANCES	0	0	
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	0	0	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	31.670	-41.435	
RÉSULTAT FINANCIER	142	2.350	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	0	0	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	31.812	-39.085	

